



BAREME D'HONORAIRES

AGÉTIS IMMOBILIER

Applicable à compter du 11 juillet 2022

○ IMMOBILIER D'HABITATION

Concerne appartement, maison, immeuble, parking, terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Les Honoraires d'agence sont proposés Taxes Incluses – le taux de la TVA en vigueur est de 8.5 %

● Mandat de vente

Honoraires charge vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 1 € à 60.000 €	Montant forfaitaire de 6.000.€
De 60.001 € à 110.000 €	10 %
De 110.001 € à 170.000 €	9 %
De 170.001 € à 240.000 €	8 %
De 240.001 € à 320.000 €	7 %
De 320.001 € à 650.000 €	6 %
+ de 650.001 €	5 %

● Mandat de recherche

Honoraires charge acquéreur.

Grille d'honoraires commune avec le mandat de vente

● Avis de valeur : frais de déplacement et frais de dossier*

Zone 1 : 50.€.TTC (cinquante euros toutes taxes comprises)
Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Les Abymes, le Gosier

Zone 2 : 100.€.TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises)
Morne-à-l'Eau, Sainte Anne, Lamentin, Petit-Bourg, Goyave

Zone 3 : 150.€.TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises)
Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Le Moule, Saint François, Sainte Rose, Deshaies, Pointe-Noire, Bouillante, Vieux-Habitants, Baillif, Saint-Claude, Gourbeyre, Vieux-Fort, Trois-Rivières, Capesterre-Belle-Eau

* Ces frais sont encaissés avant la remise de l'avis de valeur